

Règlement Marnaz Color 2025

Article 1 : Organisation

La MARNAZ COLOR est une course urbaine qui traverse la ville de Marnaz, elle est organisée par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Marnaz-Scionzier.

La course est reconduite sur proposition de madame le maire, accompagné du CCAS de la Mairie de Marnaz.

Article 2 : Date, horaires et circuit

La MARNAZ COLOR aura lieu le dimanche 18 octobre 2025 à Marnaz.

- MARNAZ COLOR : une **course urbaine (85%) et nature (15%) de 5 km**. Circuit facile avec moins de 100 m de dénivelé positif qui comportera 2 épreuves :

Course	Départ	Arrivée	Distance
Course Elite	Marnaz (10h15)	Marnaz	5 km
Marche Loisirs	Marnaz (10h45)	Marnaz	5 km

Le retrait des dossards se fera sur place jusqu'à une heure avant le départ de la course, à la mairie de Marnaz. Le départ sera donné dans le centre du village, au-dessus du parc de la musique. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- La Course Elite est ouverte à toutes personnes de plus de 16 ans.
- La Marche Loisirs est ouverte à tous.

3-2 : Mineurs

Les mineurs de 16 et 17 ans, peuvent s'inscrire sur la MARNAZ COLOR (Elite), une autorisation parentale sera à remplir lors de la récupération des dossards.

Les mineurs de moins de 16 ans peuvent s'inscrire sur la MARNAZ COLOR (Loisirs), une autorisation parentale sera à fournir lors de la récupération des dossards et ils devront être accompagnée de leur(s) représentant(s) légal(aux) durant la course. Ne pas oublier de réaliser l'inscription, du ou des représentant(s) légal(aux).

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou équivalent (PPS)**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT EN LIGNE** du 12/09 à 16h00 et jusqu'au 17/10/2024 à 23h59, sur :

Vous retrouverez le lien d'inscription sur la **page Facebook** de la mairie de Marnaz :

<https://www.facebook.com/events/marnaz/marnaz-color-2/1749948202316675/>

Retrouvez **la liste des inscrits** actualisée automatiquement sur :

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

Elite	Loisirs	Loisirs -10 ans
20€	12€	6€

Les coûts de traitement bancaire pour les inscriptions sur le site internet sont pris en charge par l'organisation et ne sont pas comptés dans les prix annoncés ci-dessus.

Les droits d'engagement comprennent :

- Le dossard
- Chronométrage
- Le T-shirt
- Les lunettes de protection
- Le sac à dos
- Le sac de poudre

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

4-3 : Remboursement

En cas de « force majeure » (conditions météorologiques empêchant la pratique de la course à pied en compétition, catastrophe naturelle ou événements politiques majeurs forçant l'organisateur à annuler l'événement),

l'organisation se réserve le droit de prendre des frais sur chaque inscription (environ 25%). Les remboursements se feront sur la carte de crédit utilisée pour le paiement des droits d'inscription en ligne.

Ne seront pas remboursés : les dons, les coûts de traitement bancaire pour les inscrits sur le site internet.

Durant la course les organisateurs se réservent le droit de

→ modifier à tout moment le parcours et les emplacements des arches colorées sans préavis ;

→ d'interrompre momentanément la course voire de l'annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques.

En cas d'interruption momentanée de la course, le chronomètre sera arrêté, les coureurs seront stoppés à toutes les arches colorées et devront attendre les instructions du directeur de course (via les signaleurs) avant de reprendre l'épreuve si les conditions le permettent. Ils auront l'obligation de respecter ces instructions. Les écarts de temps entre les concurrents avant l'interruption ne seront pas pris en compte.

En cas d'annulation, après le départ de la course, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué et ce, quelle que soit la distance déjà parcourue.

Enfin le coureur peut demander une annulation de son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Incapacité, accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès du conjoint, des ascendants ainsi que les descendants.

Si l'annulation se fait avant le jour de la course, les coureurs pourront demander le remboursement de la moitié de la somme engagée pour leur inscription.

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, ou par un certificat délivré par l'autorité compétente, par mail, avant le 17 octobre. Les remboursements seront effectués par chèque dans le mois qui suit la course.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de SMACL Assurances via l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Savoie pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un cycliste ouvrier (Vélo), et un cycliste qui fermera chaque course (Vélo).

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), police municipale et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Pop sport - Chrono via des transducteurs électroniques intégrés au dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement et récompenses

- Les 3 premiers Elite au scratch Homme & Femme

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

La remise des prix aura lieu devant la mairie de Marnaz à partir de 13h00.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels ou publicitaires de l'évènement.